

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_028](#) | [Ultimes papiers.CollectionBoite_028-2-chem](#) | [Pile - Ensemble. 1° médecins ; 2° Antiques \(notes diverses sur la sexualité dans l'Antiquité\). Dite `pile I` \[annotation de D. Defert\]](#) | [ItemVatin](#)

Vatin

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb028_f0256

SourceBoite_028-2-chem | Pile - Ensemble. 1° médecins ; 2° Antiques (notes diverses sur la sexualité dans l'Antiquité). Dite `pile I` [annotation de D. Defert]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Va ku.

étrangères. Le mariage fraternel des Lagides n'est pas l'imitation d'un modèle oriental, c'est une création accidentelle due à la personnalité hors série d'Arsinoé Philadelphie. Ce couple divin est à l'image de Zeus et d'Héra. Lorsque le fondement juridique des unions royales n'est pas identique à celui des mariages du commun, il a sa source dans le pouvoir illimité du monarque, qui est la Loi Vivante. Lagides et Séleucides le revendiquent également ; mais si révolutionnaire qu'elle soit, cette notion n'est pas empruntée, elle leur est propre.

La différence de condition entre les Reines d'Égypte, sœurs divines associées au pouvoir royal, et les Reines de Syrie, dont le rôle reste limité bien que prestigieux, est l'effet d'une évolution divergente et de hasard à partir de conceptions identiques. On ne peut même opposer sérieusement l'éthique bourgeoise de la dynastie pergaménienne à l'exotisme somptueux des cours de Syrie ou d'Égypte : les Attalides dissimulaient sous une habile propagande de curieuses intrigues de sérail, et le Séleucide Antiochos III fit l'expérience d'un mariage bourgeois qui devait lui concilier les sympathies de la Grèce métropolitaine.

Les sujets grecs des grandes monarchies n'ont pas non plus abandonné leurs traditions nationales : les contrats de mariage de l'Égypte ptolémaïque révèlent une évolution complexe des institutions juridiques, mais cette évolution a pour point de départ un droit grec et il n'est point nécessaire pour l'expliquer de supposer une quelconque influence des institutions indigènes d'Égypte. Il fallait d'ailleurs s'y attendre, si les deux communautés ne se sont point mélangées.

Mais cet hellénisme, si vivace, est animé de courants opposés qui sont également nécessaires à sa survie : un courant conservateur qui tendra à maintenir et à propager des institutions considérées comme fondamentales, et un courant novateur qui s'efforcera de trouver des solutions nouvelles aux problèmes nouveaux.

L'esprit conservateur est responsable du maintien de l'*engyësis*, de la dot et de la tutelle des femmes. Dans la Grèce métropolitaine, une fille est donnée en mariage par son père à un mari ; on n'admet pas, on ne soupçonne guère qu'il puisse en être autrement. Cette fille recevra une dot, en dépit de tous les inconvénients, connus et dénoncés depuis des siècles, de ce système. Et la femme sera soumise à la tutelle des hommes. Cette dernière coutume n'était pourtant pas universelle, mais l'hellénisme s'est unifié, s'est diffusé grâce à la langue attique, et la tutelle deviendra panhellénique. Les signes extérieurs de

BnF
MSS

